



Le Conseil national réuni en séance les 18 et 19 Mars 2010 a adopté la liste des spécificités pouvant figurer sur la plaque professionnelle supplémentaire prévue à l'article R 4321-125. Cette liste est appelée à évoluer.

- Balnéothérapie
- Drainage lymphatique
- Ergonomie
- Kinésithérapie du sport
- Méthode Mézières
- Posturologie
- Rééducation cardio vasculaire
- Rééducation de la déglutition
- Rééducation en périnéologie ou rééducation périnéo sphinctérienne
- Rééducation vestibulaire
- Rééducation maxillo faciale
- Sexologie
- Soins de bien être
- Soins palliatifs
- Rééducation Respiratoire
- Rééducation Gériatologique
- Douleur